



CONSIGNES POUR L'ACCES AUX PERMANENCES

- Vous devez **être inscrit** à l'ASA escalade ou au SCB escalade (autre licencié FFME possible 3 fois).
 - Vous devez impérativement pouvoir montrer **votre licence**.
 - **Sans licence FFME**, vous ne pouvez ni grimper, ni assurer : une **licence découverte** peut être prise, au maximum 3 fois par personne et par an (5€ par séance).
- Vous devez **attendre** pour commencer à grimper que le **responsable de la permanence** soit présent : pour le reconnaître cherchez le gilet ou le brassard jaune.
- **S'identifier** systématiquement sur le cahier de suivi disponible pour les licenciés (nom, prénom, N° de licence).
- Seul le **nœud de 8** suivi d'un **nœud d'arrêt** est autorisé : **nœud de chaise interdit**.
- Vous **prenez soin du matériel** que le club met à votre disposition.
- Vous participez au rangement de la salle.

Bonne grimpe, amusez-vous...

...et n'oubliez pas de vous échauffer !